

[← Retour aux décideurs du milieu Santé | pourrallier.com](#)

Ordres professionnels de la santé (OIIQ, OPQ, OPPQ, etc.)

Nous sommes des organismes de réglementation qui protègent le public en encadrant la pratique des professionnels de la santé. Notre voix porte un poids réglementaire et éthique considérable dans tout débat touchant à l'organisation des soins ou à la pratique professionnelle.

Les ordres professionnels (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Ordre des pharmaciens, Ordre des psychologues, etc.) définissent les standards de pratique, encadrent la formation et sanctionnent les manquements éthiques. Nous intervenons régulièrement dans les consultations parlementaires et les débats de politique de santé.

Notre appui à un projet de loi ou à une réforme est particulièrement puissant lorsqu'il touche aux champs d'exercice, aux actes professionnels autorisés ou à la protection du public. Nous pouvons déposer des mémoires, comparaître en commission parlementaire et mobiliser nos membres.

Mes partenaires

- › Membres professionnels
- › MSSS
- › Office des professions du Québec
- › Autres ordres professionnels
- › Établissements de santé
- › Milieu universitaire
- › Médias

Priorités

- › Protection du public et encadrement de la pratique professionnelle
- › Évolution des champs d'exercice et des actes autorisés
- › Formation continue et compétences professionnelles
- › Éthique et déontologie en santé
- › Collaboration interprofessionnelle

Prise de décision

Nos prises de position sont adoptées par notre conseil d'administration après consultation de nos membres et de nos comités d'experts. Nous intervenons surtout lorsque les enjeux touchent directement la protection du

public ou la pratique de nos membres.

Je serai favorable à un projet qui :

- › Renforce la protection du public
- › Respecte les champs d'exercice établis
- › Améliore la collaboration interprofessionnelle
- › Est appuyé par des données probantes sur la sécurité des soins

Conseils

- › Consultez nos guides de pratique et nos prises de position avant de nous rencontrer.
- › Cadrez votre projet en termes de protection du public, pas seulement d'efficacité organisationnelle.
- › Passez par les permanences des ordres avant de solliciter les présidents.
- › Si votre projet touche aux champs d'exercice, anticipez les questions réglementaires et légales.

Pour aller plus loin

■ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

<https://www.oiiq.org/>

■ Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)

<https://www.opq.org/>

■ Office des professions du Québec

<https://www.opq.gouv.qc.ca>

■ Répertoire des ordres professionnels en santé

<https://www.indexsante.ca/ordres-associations/>